

La dysphasie:

Un problème méconnu de la population et mal perçu par le ministère de l'Éducation du Québec

Une quinzaine d'enfants jouaient dans le parc public situé près de la piscine de la ville, samedi après-midi, entourés de plusieurs animatrices. À première vue, rien ne les distinguait des autres enfants du quartier. Pourtant, chacun d'entre eux vivait quotidiennement un des plus étranges phénomènes neurologiques: la dysphasie.

Cette déficience se caractérise par des problèmes neurologiques pour le moins étonnants. Ainsi, un tel enfant n'a pas conscience de l'espace-temps. En outre, il est sérieusement affecté par l'expression et la compréhension du langage. En revanche, ils sont intelligents et parfois manipulateurs; ils sont observateurs, mais s'adaptent mal aux changements. Ainsi, si le coloriage a lieu avant le dîner, il ne comprendra pas pourquoi ce jour-là le dîner est arrivé avant le coloriage... Et il exprimera son inquiétude.

Stéphanie Dritschler, étudiante à l'UQUAM en vue de l'obtention d'un bac en enseignement primaire et préscolaire, est responsable du groupe et elle nous



a déclaré: «Les Ateliers Musi-Couleur existent depuis 7 ans, mais nous sommes à Prévost depuis trois ans. Je tripe! C'est fantastique parce que c'est un autre monde. C'est beaucoup d'investissement de la part de toute l'équipe, mais nous retirons beaucoup de cette expérience avec la dysphasie.» Le groupe d'un maximum de 20 enfants est sous la supervision de quelques parents et de 5 monitrices.

La journée typique du groupe comprend le matin: la musique, le bricolage, la cuisine et les expériences scientifiques. Après le lunch et la détente, on poursuit avec les jeux moteurs (bouger) et les jeux d'expression

(mime, théâtre, coloriage et maquillage).

«Tous les enfants dysphasiques sont extrêmement attachants» a ajouté Stéphanie, «mais ils ont besoin d'être rassurés par un regard ou un toucher car ne pas arriver à s'exprimer pour ces enfants est très frustrant et ils sont très conscients de leur difficulté». Elle a poursuivi en soulignant les objectifs poursuivis par les Ateliers musico-couleur: les activités doivent être stimulantes, par-

ticipent également aux Ateliers les frères et sœurs pour fournir aux enfants dysphasiques des modèles «ordinaires» qu'ils pourront copier dans leur apprentissages, la coopération, l'entraide et le respect sont des pré-requis et finalement, les activités doivent être structurantes.

Elle a terminé l'entrevue en racontant l'histoire d'un enfant qui ne parlait pas et qui, aujourd'hui, parle tellement qu'il est parfois nécessaire de l'arrêter.

Par un beau samedi après-midi, le groupe des enfants des Ateliers Musi-couleur a tenu leur activité au parc près de la piscine.



La reconnaissance des besoins des enfants dysphasiques

En 2001, les Commissions scolaires ont déclaré plus de 4 400 cas d'enfants dysphasiques au Québec.

Le financement des élèves dysphasiques pose maintenant problème, depuis trois ans le Ministère a modifié ses normes et a diminué de moitié l'aide financière pour chacun de ces élèves. De plus, les commissions scolaires, qui avaient déclaré plus de 4 400 élèves dysphasiques parmi leur clientèle, ont vu ce nombre réduit de moitié par le Ministère. Celui-ci, dans son effort pour distinguer les élèves dysphasiques les plus sévères et nécessitant l'aide de services professionnels, a fait réévaluer les demandes des commissions scolaires par un comité qui n'a analysé que du papier et qui n'a jamais rencontré les élèves dont ils évaluaient la sévérité du handicap et par conséquent le besoin en services professionnels.

L'Association québécoise pour les enfants dysphasiques a tenté, mais en

vain jusqu'à aujourd'hui, de convaincre le ministère de l'Éducation de l'importance d'assurer le développement de ces enfants non seulement au préscolaire et au cours des années du primaire, mais d'assurer un suivi jusqu'à la polyvalente. Les dernières décisions remettent en cause le peu des services actuellement donnés à cette clientèle. Le sous-ministre adjoint responsable du dossier soutient que c'est l'Association qui ne comprend rien, alors qu'elle détient une expertise bien supérieure à celle des gens du Ministère axés sur la normalisation, les budgets et autres sujets bureaucratiques.

Même le nouveau ministre de l'Éducation, monsieur Sylvain Simard est intervenu avec vigueur pour dénoncer la désinformation que pratiquait l'Association sans prendre

le temps de s'asseoir avec les responsables de cet organisme pour tenter de saisir les tenants et aboutissants de la problématique. Il semble que le briefing de ses hauts-fonctionnaires était plus convaincant. «Parfois, a déclaré un porte-parole de l'Association, on ne comprend plus comment ce gouvernement puisse se couper de ses citoyens au point d'accuser une Association de faire de la désinformation alors qu'elle œuvre depuis près de 20 ans à la stricte reconnaissance des besoins de ces enfants.» «Avant, le gouvernement accordait aux commissions scolaires une somme de près de 6 000\$ par enfant dysphasique; maintenant non seulement a-t-on coupé dans le nombre d'enfants reconnus, mais le montant a été réduit à environ 3 000\$ par enfant, a conclu la présidente de l'Association, Madame Carole Bouchard.»

La Ligue des droits et libertés

Condamne les arrestations préventives et la négation du droit de manifester

Source: Lucie Lemonde

La Ligue des droits et libertés condamne l'opération policière du 26 avril 2002 au Square Dominion: cette opération équivaut à la négation totale de la liberté d'expression et du droit de manifester.

Quelque 300 personnes se rassemblent dans un parc. Elles écoutent des discours sur le G-8, l'environnement et aucun geste de violence de quelque nature n'est rapporté par nos observateurs au moment où on annonce que la marche va commencer. Soudainement, sans aucun avertissement, aucune mise en garde ou ordre de dispersion, les policiers encerclent le parc, resserrent leur cordon et bloquent toutes les issues. Les observateurs constatent qu'il est impossible d'identifier les policiers par leurs numéros matricules. Les policiers ne laissent sortir aucune des personnes qui en font la demande, ni les passants, ni les personnes âgées, ni nos propres observateurs. Personne ne leur dit pourquoi elles sont ainsi détenues, elles sont encore plus entassées que dans le métro. Un policier circule autour et asperge du poivre de Cayenne sur certaines des personnes prises en souricière.

Ce n'est que trois quart d'heure après l'encercllement et le resserrement de l'étau que les policiers annoncent aux personnes détenues qu'elles sont arrêtées pour attroupement illégal.

À 19 heures, après plusieurs interventions infructueuses auprès des autorités de la SPVM, un agent libère les observateurs de la Ligue des droits et libertés.

La procédure d'arrestation dure 4 heures et demie et les gens sont obligés de rester entassés en station debout. Pendant tout ce temps, il n'y a aucun geste d'agressivité, aucune confrontation de la part des personnes détenues envers les policiers. Les personnes arrêtées sont fouillées et embarquées dans des autobus pour être, pour la plupart, relâchées plus loin avec un constat d'infraction à un règlement municipal.

Le droit de se rassembler et de manifester est inclus dans la liberté d'expression. Il ne faut pas que les forces policières déterminent elles-mêmes les paramètres de l'exercice des libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique. Rien n'autorise les forces policières, de quelque façon que ce soit, à procéder à des arrestations préventives, abusives et arbitraires.

Assistons-nous à la négation totale du droit de manifester?

Assistons-nous à l'instauration de la pratique d'arrestations préventives?



(Photo l'oeil de Prévost)

(Photo l'oeil de Prévost)